

Addendum de sélection - Archers d'arc recourbé

Coupes du monde et championnats du monde de tir à l'arc 2023

Date of Approval
1 mars 2023

Activation Date
1 mars 2023

Updated:
-

Approved by:

Le directeur de la haute performance de TAC

Linking to

Politique sur les frais pour l'arc recourbé, Politique de sélection de l'équipe canadienne d'arc recourbé, Entente des athlètes de la N.-É. et des T.N.-O., Politique d'appel de Tir à l'arc Canada.

1. Introduction

Ce document sert d'addendum de sélection à la politique de sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc recourbé de Tir à l'arc Canada.

Le but de cet addendum est de définir les critères spécifiques à l'événement utilisés par Tir à l'arc Canada pour sélectionner les athlètes d'arc recourbé qui participeront aux événements mondiaux de tir à l'arc suivants en 2023 :

A. Addenda de la Coupe du monde

- Antalya, Turquie : Avril 2023
- Shanghai, Chine : Mai 2023
- Medellin, Colombie : Juin 2023
- Paris, France : Août 2023

B. Addendum au championnat du monde

- Berlin, Allemagne : Août 2023

À titre de référence, la politique de sélection canadienne pour l'arc recourbé se trouve au lien suivant :

<https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2020/09/Recurve-Canadian-Team-Selection-Policy.pdf>

2. Admissibilité à la sélection

La sélection de l'équipe se fera conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc recourbé de Tir à l'arc Canada, selon le cas, et à cet addendum. Les exigences d'admissibilité doivent être rencontrées tel que stipulé dans la Politique de sélection et cet addendum.

3. Autorité de sélection

En collaboration avec l'équipe de leadership technique (directeur de la haute performance, conseiller national intérimaire en entraînement, entraîneur national junior, autres au besoin), le DHP est responsable de la sélection des athlètes et du personnel qui participeront aux événements, conformément à la politique de sélection de l'équipe canadienne d'arc recourbé et aux critères propres à chaque événement.

4. Divergences et modifications

Ces procédures sont basées sur les règles et règlements de la World Archery tels qu'ils sont actuellement connus et compris. Dans l'éventualité de changements par la World Archery (WA) qui pourraient avoir un impact sur les critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada sera lié par ces changements. À ce moment-là, les règlements de la WA seront distribués immédiatement aux athlètes affectés, et Tir à l'arc Canada révisera et amendera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

Les critères de sélection sont basés sur les dernières informations disponibles à Tir à l'arc Canada. Cependant, les sélections sont toujours sujettes à des circonstances imprévues pouvant survenir et, de façon réaliste, peuvent ne pas avoir tenu compte de toutes les éventualités. Si une force de la nature, ou une force majeure, qui peut inclure des circonstances imprévues reliées aux affaires mondiales ou à une pandémie, devait causer l'altération ou l'annulation d'un des événements de sélection énumérés dans ce document, ces procédures de sélection seront révisées et approuvées par le Comité d'approbation des sélections.

En outre, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer le présent addendum de sélection tel qu'il est rédigé, en raison de contraintes de temps ou

d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, incluant les décisions de nomination, sera prise par l'individu ou les individus ayant l'autorité de prendre des décisions, tel que stipulé dans cet addendum de sélection, en consultation avec l'individu ou le comité pertinent (tel qu'applicable), et en accord avec les objectifs de performance énoncés, la philosophie et l'approche de sélection telles qu'énoncées ici. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, Tir à l'arc Canada communiquera avec tous les individus concernés dès que possible.

5. Détails de la sélection des équipes

Pour la saison de compétition 2023, et avec le soutien financier de Sport Canada, de la Fondation olympique canadienne et du Comité olympique canadien, tel que recommandé par À nous le podium, Tir à l'arc Canada sélectionnera les athlètes en fonction de chaque événement, tel que décrit ci-dessous. Le processus de sélection variera selon l'événement et le sexe. La taille de l'équipe variera selon l'événement et le sexe.

5.1 Sélection pour la Coupe du monde

5.1.1 Coupe du monde #1, Antalya, Turquie, 18-23 avril 2023

Tir à l'arc Canada participera à la Coupe du monde d'Antalya.

A) Taille de l'équipe

Tir à l'arc Canada peut sélectionner jusqu'à 4 hommes et 1 femme pour participer aux compétitions individuelles masculines et féminines, par équipe masculine et par équipe mixte.

B) Critères de sélection spécifiques à l'événement

Critères primaires - Performance antérieure :

Conformément à la politique de sélection de Tir à l'arc Canada, section 4.1.2, qui se trouve au lien suivant [Politique de sélection de Tir à l'arc Canada](#), les performances antérieures pour la sélection de la Coupe du monde d'Antalya sont définies comme suit:

- Les performances réalisées au cours des années 2022 et 2023, y compris les résultats en salle et en plein air, les données figurant au tableau des effectifs des athlètes et les scores obtenus dans l'environnement d'entraînement national et international sous l'observation d'un membre de la direction technique ou d'un entraîneur désigné du programme de haute performance. Les performances peuvent être pondérées en fonction de la date, du niveau de compétition, de la qualité des concurrents et de facteurs environnementaux.

Critères secondaires - Potentiel futur :

Selon la politique de sélection de Tir à l'arc Canada à la section 4.1.4 et se trouvant au liensuivant : [Politique de sélection de Tir à l'arc Canada](#), Tir à l'arc Canada peut sélectionner jusqu'à deux athlètes masculins basés sur le potentiel futur. Afin de se qualifier pour être sélectionnés en vertu du critère du potentiel futur, les athlètes doivent avoir eu une expérience limitée dans les compétitions de la Coupe du monde et démontrer un potentiel raisonnable pour être nommé comme membre de l'équipe olympique de Paris 2024.

C) Dates

Tir à l'arc Canada sélectionnera l'équipe le ou avant le 15 mars 2023.

5.1.2 Coupe du monde #2, Shanghai, Chine, 16-21 mai 2023

Tir à l'arc Canada n'a pas actuellement l'intention de participer à la Coupe du monde de Shanghai. Selon les circonstances de financement et de performance, cette décision peut être modifiée immédiatement après la Coupe du monde d'Antalya le 23 avril.

5.1.3 Coupe du monde #3, Medellin, Colombie, 13-18 juin 2023

Tir à l'arc Canada participera à la Coupe du monde de Medellin.

A) Taille d'équipe

Tir à l'arc Canada peut sélectionner jusqu'à 4 hommes et 4 femmes pour participer aux compétitions individuelles hommes et femmes, par équipe hommes et femmes, et par équipe mixte.

B) Critères spécifiques à l'événement

i. Critères primaires - Compétition définie (sélection automatique)

Les résultats de deux (2) compétitions définies seront utilisés pour sélectionner jusqu'à 3 hommes et 3 femmes comme suit :

Compétition définie 1 : Coupe du monde 2023 Antalya

- Tout athlète terminant dans les 8 premiers en individuel ou dans les 3 premiers en équipe sera automatiquement sélectionné.

Compétition définie 2 : épreuves de sélection pour le championnat du monde 2023

- S'il reste des places de sélection pour les compétitions définies, les résultats des performances individuelles lors du camp de sélection du championnat

du monde à Cambridge, en Ontario, du 12 au 14 mai, seront utilisés pour sélectionner les 3 hommes et les 3 femmes restants.

ii. Critères secondaires - Performances antérieures

Un 4^e athlète masculin et féminin peut être sélectionné sur la base de l'historique des performances depuis le 1^{er} janvier 2019, tel que stipulé dans la politique de sélection de Tir à l'arc Canada à la section 4.1.2 se trouvant au lien suivant : [Politique de sélection de Tir à l'arc Canada](#)

Remarque : pour être sélectionné en vertu des critères de performances passées, tout athlète sélectionné doit avoir démontré un potentiel raisonnable pour être désigné commemembre de l'équipe olympique de Paris 2024.

C) Dates

Tir à l'arc Canada sélectionnera l'équipe avant le 16 mai 2023.

5.1.4 Coupe du monde #4, Paris, France, 15-20 août 2023

Tir à l'arc Canada participera à la Coupe du monde de Paris.

A) Taille de l'équipe

Tir à l'arc Canada peut sélectionner jusqu'à 3 hommes et 1 femme pour participer aux compétitions individuelles masculines et féminines, par équipe masculine et par équipe mixte.

B) Critères spécifiques à l'événement

i. Critères primaires - Compétition définie (sélection automatique)

Les résultats de deux (2) compétitions définies seront utilisés pour sélectionner jusqu'à 3 hommes et 1 femme comme suit :

Compétition définie 1 & 2 : Coupes du monde 2023 Antalya et Medellin

- Tout athlète terminant dans le Top 8 individuel des Coupes du monde d'Antalya ou de Medellin sera automatiquement sélectionné
- Tous les athlètes terminant dans les trois premiers d'une compétition par équipe lors des Coupes du monde d'Antalya ou de Medellin seront automatiquement sélectionnés.

Note: Si plus de 3 hommes et 1 femme se qualifient selon les critères de la compétition définie, le classement des athlètes sera déterminé par les meilleurs résultats individuels obtenus lors de l'une ou l'autre des Coupes du monde, et l'athlète le mieux classé sera sélectionné. Si l'égalité persiste, la valeur moyenne

des flèches en match play sera utilisée pour déterminer le classement des athlètes. Si l'égalité persiste, la valeur moyenne des flèches dans le tour de qualification sera utilisée pour déterminer le classement des athlètes.

ii. Critères secondaires - Performances antérieures

Si nécessaire, des athlètes supplémentaires peuvent être sélectionnés en fonction de l'historique et le progression des performances depuis le 1er janvier 2019, tel que stipulé dans la politique de sélection de Tir à l'arc Canada à la section 4.1.2 se trouvant au lien suivant : [Politique de sélection de Tir à l'arc Canada](#)

Note: Pour être sélectionné.e en vertu des critères de historique et progression des performances, toute athlète sélectionné doit avoir démontré un potentiel raisonnable pour être désigné comme membre de l'équipe olympique de Paris 2024.

C) Dates

Tir à l'arc Canada sélectionnera l'équipe au plus tard le 20 juin 2023.

5.2 Sélection pour le championnat du monde

Tir à l'arc Canada participera au Championnat du monde, à Berlin, en Allemagne, du 31 juillet au 6 août 2023.

A) Taille d'équipe

Tir à l'arc Canada peut sélectionner jusqu'à 3 hommes et 3 femmes pour participer aux compétitions individuelles hommes et femmes, par équipe hommes et femmes, et par équipe mixte.

B) Score de qualification minimale

Un score de qualification minimale (SQM) est requis pour être sélectionné selon le critère #1, Compétition définie. Ce score doit être obtenu lors de la compétition définie (essais du Championnat du monde) et est le suivant :

Femmes : Score de compétition individuelle définie de 8,625 basée sur la valeur moyenne totale de la flèche pour la compétition.

Hommes : Score de compétition individuelle définie de 8,944 basée sur la valeur moyenne totale de la flèche pour la compétition.

Note : Sous la direction du DHP, l'équipe de leadership technique de Tir à l'arc Canada se réserve le droit de compléter une équipe masculine, féminine ou mixte en fonction de l'évaluation des performances antérieures et de la compétitivité démontrée en tant qu'équipe.

C) Critères spécifiques à l'événement

i. Critère n° 1 - Compétition définie (sélection automatique)

Les résultats d'une (1) compétition définie seront utilisés pour sélectionner jusqu'à 2 hommes et 2 femmes comme suit :

Compétition définie 1 : Essais de sélection pour le championnat du monde 2023 (12-14 mai, Cambridge, Ontario)

- Les 2 meilleurs athlètes par sexe à la compétition seront automatiquement sélectionnés compte tenu de la clause MQS (5.2.B).

ii. Critère n° 2 – Performance antérieure

Un 3e athlète masculin et une 3e athlète féminine seront sélectionnés en fonction de l'historique des performances et de la progression depuis le 1er janvier 2019, tel que stipulé dans la politique de sélection de Tir à l'arc Canada, à la section 4.1.2, qui se trouve au lien suivant: Politique de sélection de Tir à l'arc Canada

Note : le 3e athlète sera sélectionné dans le but d'optimiser le potentiel du Canada à obtenir des places de quota pour les Jeux olympiques de Paris 2024.

D) Dates

Tir à l'arc Canada finalisera la sélection des équipes au plus tard le 20 juin 2023.

6. Financement

Les lignes directrices pour le financement ont été établies dans l'annexe de l'accord de l'athlète. Des frais spécifiques à l'événement peuvent s'appliquer.

7. Dotation en personnel de l'équipe

Le personnel de l'équipe sera identifié en fonction de la taille et de la composition de l'équipe et en accord avec les directives de protection et de voyage des athlètes de Tir à l'arc Canada. Un minimum de deux membres du personnel sera identifié, en prenant en considération un équilibre entre les sexes ou des compétences spécifiques pour soutenir l'équipe. Le directeur de la haute performance de Tir à l'arc Canada a l'entière discrétion de choisir le personnel de soutien, qui peut inclure un directeur d'équipe, des entraîneurs adjoints et le conseiller intérimaire des entraîneurs nationaux.

8. Appel

La politique d'appel de Tir à l'arc Canada offre aux individus un processus d'appel juste,abordable et rapide. La Politique d'appel se trouve à <https://archerycanada.ca/about-us/policies/>.

En raison des délais associés à la sélection pour les Coupes du monde susmentionnées,une période réduite de 7 jours après l'annonce de la sélection est prévue pour ces événements, comme le permet la section 6 de la Politique d'appel.